

(Session 2)

JOHANNESBURG – Session du GAC sur la mise en œuvre des nouveaux statuts constitutifs (Session 2)
Jeudi 29 juin 2017 – 09:15 à 09h45 JNB
ICANN59 | Johannesburg, Afrique du Sud

THOMAS SCHNEIDER: J'espère que vous aurez eu une bonne soirée hier soir. À la suite de notre travail constructif et intense sur le communiqué.

Il reste toujours des points à travailler aujourd'hui. Ce sont des aspects qui sont toujours d'importance.

D'une part nous devons continuer sur notre travail concernant la mise en œuvre des nouveaux statuts constitutifs par le GAC, en fonction de notre expérience dans ce premier forum communautaire qui a eu lieu, mardi matin c'était le forum communautaire.

Je vais donner la parole à Tom qui vous présentera une proposition pour les prochaines 25 à 30 minutes. Merci.

TOM DALE: Merci Thomas. Bonjour à tous.

Cette séance reprend la séance plus longue que le GAC a tenu concernant la mise en oeuvre des statuts constitutifs lundi

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

dernier. Beaucoup de temps est passé depuis, on dirait, c'est vrai, mais ce n'était que lundi.

Et je présenterais rapidement les questions qui ont été identifiées dans le document d'information qui identifiait dans le cadre des discussions de lundi, et qui indiquerait ce qui me semble seraient les priorités.

Donc pour ce qui est de la question du président du GAC qui continuerait de représenter le GAC au sein de la communauté habilitée, on était tous d'accord que c'était le cas pour l'instant.

En ce qui concerne les principes pour la participation du GAC au sein de la communauté habilitée, il y avait certains membres du GAC qui étaient de l'avis qu'il serait possible d'adopter les principes dans les procédures comme des procédures intérimaires qui étaient à définir d'ici à Abu Dhabi, mais ce n'était pas tout à fait clair à la fin de la séance.

Et c'était pareil pour les points trois et quatre concernant l'application des principes pour le forum communautaire. Nous y reviendrons tout de suite, et pour les procédures de participation du GAC aussi.

Donc la question est de savoir si vous souhaiteriez adopter, soit les principes soit les procédures 1, 2 et 3 qui apparaissent comme des procédures intérimaires pour les étapes 1, 2 et trois

jusqu'à ce que l'on définisse d'autres résultats, que ce soit à Abu Dhabi, ou si vous voulez remettre cela à plus tard et se concentrer sur d'autres travaux jusqu'à ce que vous ayez adopté quelque chose de définitif.

D'autre part, nous avons la réponse du GAC à la question soulevée dans le forum communautaire qui était l'approbation ou l'objection aux amendements proposés aux statuts constitutifs. Dans ce sens, il se pourrait que vous vouliez en discuter ce matin.

La plupart d'entre vous avez participé au forum communautaire. Rappelez-vous que l'on a 21 jours à partir de la fin de la réunion de l'ICANN, c'est-à-dire à partir d'aujourd'hui pour exprimer l'avis du GAC concernant les amendements proposés.

Je suggèrerais donc que cela soit envoyé comme une demande sur la liste du GAC aux membres, leur demandant ce qu'ils souhaiteraient faire.

Bien sûr, vous pourriez faire autrement, mais les jours passent, on est dans le compte à rebours et il faut que l'on prenne une décision.

Donc si possible, il faudrait que l'on se mette d'accord sur un processus pour avancer avec les questions qui sont en instance dans la période intersessions de manière à pouvoir définir

(Session 2)

certaines de ces questions dans la dernière réunion. Et en fait cela a été défini dans le document informatif comme une suggestion d'avoir un petit groupe de trois ou quatre personnes qui travaillent avec le président et le secrétariat pour aller de l'avant avec ce travail.

À ce moment-là, je pense que l'on pourrait s'attendre à faire des progrès ou, comme on l'a dit dans d'autres réunions, avec d'autres unités constitutives, d'autres groupes y compris la GNSO, pour travailler sur les questions qui sont dans leur portée.

Donc ce sont des questions difficiles, qui sont nouvelles, qui ne sont pas uniques, exclusives au GAC.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci Tom. Que je sache, on n'aura pas un autre cas sous peu, mais il faudrait que l'on soit prêts. Parce qu'il se pourrait que quelqu'un fasse une demande ou envoie une demande pour que l'on discute de cela.

Et donc je pense que si le conseil d'administration avait une autre idée d'amendements aux statuts constitutifs, il faudra que l'on ait un avis là-dessus.

(Session 2)

Donc ce serait bien si, aujourd’hui, avant de partir, vous pourriez accorder un ensemble intérimaire de principes et de lignes directives, au moins pour orienter nos travaux au début du processus, dans les premières étapes. Et par la suite on pourra prendre plus de temps pour acquérir de l’expérience, pour voir comment cela évolue et pour voir si l’on a quelque chose qui arrive à travers une pétition. À ce moment-là, il faudra donc que l’on ait une idée claire de comment procéder, et l’on pourra alors discuter des questions moins urgentes.

C’est que nous ferions à Abu Dhabi.

Je vois des personnes qui demandent la parole. Le Danemark et l’Iran.

DANEMARK:

Merci.

Lundi, lorsque l’on a discuté de cela, je n’ai contribué qu’avec l’avis danois concernant qui devrait représenter le GAC dans la période intérimaire.

Mais quant aux critères, du point de vue danois, nous avons déjà dit plusieurs fois, à plusieurs reprises que nous ne croyons que cela est approprié que s’il y a une politique publique directe impliquant que le GAC devrait s’impliquer.

Donc on voudrait vraiment voir si ces critères pourraient être modifiés au numéro 2, autrement, nous déciderons au cas par cas.

Concernant les amendements aux statuts constitutifs que nous avons à l'écran et qui ont été discutés dans le forum de la communauté habilitée de mardi, il me semble que les discussions étaient très utiles. Et j'ai entendu le membre du conseil Chris Disspain dire qu'en fait ils n'avaient pas d'implication de politique publique dans cette modification des statuts. C'est ce que je l'ai entendu dire clairement. Il se pourrait qu'il y ait certaines défaillances au sein du conseil d'administration, mais qu'il le sache cela ne correspondait pas aux implications de politique. Donc il disait que d'une manière ou d'une autre c'était un essai, une mise à l'épreuve de la communauté habilitée.

Du point de vue de la politique publique, il est difficile pour nous de voir qu'il y ait une implication de politique publique. Il s'agit d'une question administrative du conseil, de la manière dont il s'organise.

Cela ne devrait pas être une préoccupation des gouvernements. Au moins, ce n'est pas dans le cas du gouvernement danois.

D'autre part nous acceptons que si le conseil d'administration considère que ce serait plus efficace, on ne serait pas là pour l'arrêter, mais nous ne pouvons pas y souscrire. Parce que nous, en tant que gouvernements, soutenons cela sachant qu'il y a des politiques publiques qui seront impliquées.

Parce que ça pourrait avoir été mieux d'aborder la question demandant pourquoi le conseil d'administration n'avait pas suggéré une autre modification aux statuts constitutifs, ou un autre type. C'est-à-dire que la communauté habilitée n'était pas impliquée dans ce type d'amendements qui ont peu d'implication ou peu d'impact.

Et ce n'est qu'une question de savoir comment le conseil se divise le travail.

Quant aux étapes 1, 2, 3 du point de vue danois, il nous semble qu'il est important de savoir que le GAC est d'habitude impliqué, que l'on a d'habitude l'occasion de prendre la parole et de nous informer au cours du processus.

Donc nous saluons les commentaires et les suggestions du Canada, à savoir que la formulation du point numéro 5 soit plus positive, non pas d'avoir une triple objection.

Si les membres du GAC veulent discuter de manière formelle, bien sûr nous sommes prêts à le faire.

(Session 2)

Quand à la participation du GAC à la partie de décision, il est très important pour nous que la participation du GAC ici implique un consensus complet.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci le Danemark. L'Iran ?

IRAN: Merci monsieur le Président.

Vous avez dit une partie de ce que je voulais dire.

Ce sont des procédures intérimaires, aucun problème. Ça doit être dit au début, autrement il faudra que l'on modifie le paragraphe numéro 1 pour dire que le GAC continuera de représenter, etc. à moins que l'on décide d'autres procédures par la suite ;

En ce moment aucune objection, mais cela dépend bien sûr de la situation. Donc si l'on ajoutait pourtant le fait que ce sont des procédures intérimaires, on n'aurait point d'objection.

Or en ce qui concerne les commentaires du collègue danois, hier lors de la réunion avec le NomCom, j'ai soulevé le fait que nous pourrions accepter de ne pas avoir cela, mais comme d'habitude

Chris Disspain a dit que c'était une question d'efficacité et qu'il ne lui semblait pas que pour cette occasion spécifique il soit nécessaire de dire si c'était une politique publique ou pas.

Donc essayons de passer par ce type d'exercice pour mieux connaître la situation.

Ca ne fait pas mal de discuter de si c'est une politique publique ou pas. Mais oui, c'est difficile de savoir ce qui est politique publique et ce qui ne l'est pas.

Nous l'avons dans d'autres domaines. Il y a une quantité de points de vues concernant les différentes questions et je pense qu'à ce moment là, il ne faut pas que l'on arrive à ce niveau.

Essayons de nous concentrer sur ce premier exercice, continuons à faire des progrès et une fois que l'on aura transmis la décision du GAC au bout de 21 jours, on aura fini.

Mais on devrait l'évaluer au cas par cas. Je pense qu'on ne devrait pas revenir à la décision qui a été prise à [inaudible], mais cette décision est appréciée et on devrait travailler au cas par cas. On ne peut pas revenir à chaque fois à la même étape.

Et concernant le type de consensus, oui, il faut décider s'il y a différents niveaux de consensus, ou différentes manières de l'exprimer. Dans les principes opérationnels, en ce moment on a

(Session 2)

le consensus complet qui est défini, mais il se pourrait qu'il y ait d'autres types de consensus à définir.

Donc il est important de savoir que 1, 2 ou trois gouvernements ne devraient pas pouvoir bloquer le processus; C'est très dangereux.

Et c'était l'une des conditions de la transition que la communauté ne devrait pas être capturée. Mais, ce faisant, on n'a point d'autre possibilité, un seul gouvernement pourrait empêcher que tout le processus avance. Et donc entraver les processus.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci l'Iran. Le Royaume-Uni.

SUISSE: Merci. Pardon, c'est Jorge Cancio de la Suisse. Il me semble que c'est raisonnable de faire un essai des principes que nous avons, de mettre à l'essai les procédures que nous avons en tant que propositions.

Si j'ai bien compris, dans ces prochains 21 jours, nous sommes censés prendre une décision en tant que participants décideurs

pour dire s'il faudrait que l'on s'abstienne ou que l'on soutienne ou que l'on rejette les modifications aux statuts constitutifs.

Et je considère qu'il est important de se rappeler que pour que ces modifications des statuts constitutifs soient approuvées il faut un seuil haut. Je ne sais pas si c'était 3 ou 4 qui doivent soutenir ... 3 ? Très bien. Donc très haut. Donc vous voyez trois qui soutiennent et pas plus d'une objection des participants décideurs.

Donc il faut que l'on tienne cela à l'esprit.

Et quant à cette mise à l'essai, je m'attendrais à ce que l'équipe de direction, à la lumière des principes qui, entre autres, déclarent que nous suivrons le critère de savoir si cela a des implications sur la politique publique ou pas, ils feront des propositions.

Donc ils enverront cela au GAC et puis nous déciderons.

Dans ce cas-là, nous pourrions voir s'il y a plus d'une objection ou pas.

Et d'après le point numéro 4 de la procédure qui est proposée, c'est la quatrième étape en réalité, donc je ne vois pas d'objection pour cette mise à l'essai par rapport à cette question actuelle qui n'est pas d'une importance substantielle, bien que

(Session 2)

l'on pourrait avoir différents points de vu concernant les implications que cela pourrait avoir sur la politique publique, ce ne serait pas grave, c'est inoffensif.

Mais je pense que Chris Disspain a répondu à une question que j'ai posée, et il a même proposé quelques idées. Et je le comprends. Je les prends comme des idées qui sont connectées à la politique publique.

Mais le plus important est que cette décision de si un aspect a des implications pour la politique publique ou pas n'est pas quelque chose que le conseil d'administration ou le responsable de proposer la motion doivent faire, ça dépend de nous en fait, ça nous appartient. Donc la proposition de rejeter un budget futur par exemple, la SO ou le AC fait la motion pourrait très bien ne pas parler d'implication de politique publique. Mais si par exemple il s'agit de réduire le budget pour soutenir le GAC. Bien évidemment, cela aurait des implications de politique publique, indirectement certes, mais très forte.

Dans ce cas-là, je n'entrerais pas ici dans le fond de la question, il me semble que les améliorations des fonctionnements des mesures de redevabilité du conseil d'administration, par exemple cette procédure de reconsidération, ont un impact sur la politique publique.

(Session 2)

Mais, en ce moment, on nous demande de décider et nous avons quelques procédures intérimaires en notre main, nous pouvons les mettre à l'essai comme je dis, et je serais intéressé à voir comment l'équipe de direction prépare la proposition, comment ils se motivent, comment ils font un aussi bon travail. Et je fais confiance à notre président et le vice-président pour faire un bon travail.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci la Suisse, le Royaume-Uni ?

ROYAUME-UNI : Merci monsieur le Président.

Oui, je suis d'accord avec les commentaires des autres participants.

Il m'a semblé que le forum communautaire était un succès dans ce sens quant aux processus, etc.

Et je suis d'accord avec ce qui a été dit concernant la mise en œuvre de notre procédure intérimaire concernant cette question particulière.

Je note que la période de 21 jours dure à partir de la fin de la réunion de Johannesburg, donc l'équipe de direction va devoir se mettre au travail tout de suite effectivement pour consulter les membres sur leur avis.

Le fond de la question, il me semble, a une implication de politique publique. Le document d'information qui a été préparé par ACIG a soulevé cette question. Donc il s'agit d'améliorer la capacité du conseil de traiter les demandes de réexamen qui portent sur les difficultés, les remises en questions des décisions du conseil d'administration ou leur omission d'action. Donc ces demandes de réexamen, bien sûr, doivent être traitées de manière opportune, en temps voulu.

Et comme je le disais dans le forum communautaire, c'était une référence qui a été faite quant à la période, quant à la ligne chronologique. Et Chris Disspain expliquait qu'il fallait qu'il y ait les capacités juridiques et autres liées pour pouvoir traiter ces demandes de réexamen et c'était compliqué. Ils ont expliqué tout cela de manière très utile.

Et c'est dans l'intérêt du public, à mon avis, que l'on voit comment les demandes de réexamen sont traitées.

Il est important pour cette organisation de maximiser son efficacité, sa transparence et sa capacité quant aux capacités et

(Session 2)

aux ressources nécessaires pour pouvoir traiter les demandes de réexamen.

Donc c'est, en fait, dans l'intérêt public que l'ICANN fait tout cela.

Donc voilà mes commentaires, merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci le Royaume Uni. J'ai la Commission Européenne puis les États-Unis.

COMMISSION EUROPEENNE: Merci monsieur le Président. Cristina Monti, Commission Européenne. Mes remarques suivent les propos du représentant du Royaume-Uni.

Et je voulais soulever les informations qui apparaissent dans notre document d'information concernant les implications de politique publiques qui pourraient être identifiées dans ce cas spécifique.

Je me fais également l'écho des remarques des autres intervenants concernant l'opportunité que nous avons de mettre à l'essai le processus maintenant et tirer des leçons de cet exercice.

(Session 2)

Je voudrais également souligner le fait que le déclenchement du processus de la communauté habilitée pourrait arriver pour différentes raisons, mais ici on parle d'un amendement aux statuts fondamentaux. Il me semble que cela est à considérer comme quelque chose d'important.

Il faudrait que l'on soit conscient, et au courant des modifications aux statuts constitutifs et aux statuts fondamentaux surtout, et possiblement de faire partie de cela. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Les États-Unis et puis on conclura.

ÉTATS-UNIS : Merci. Avant de commencer mon intervention, pourriez-vous confirmer si en fait on est en train de passer à la quatrième étape du processus. Est-ce correct ? On exerce donc le pouvoir communautaire d'approuver ou désapprouver l'amendement aux statuts du conseil d'administration ?

TOM DALE: Non. C'est un processus d'approbation, pas un processus d'étape 4. Donc ce ne serait pas l'exercice d'un pouvoir

(Session 2)

communautaire dans la manière où le GAC l'a considéré jusqu'à présent, mais bien sûr c'est ouvert à interprétation. Thomas ?

THOMAS SCHNEIDER: C'est une bonne question en fait.

ÉTATS-UNIS : Mais si vous voyez les pouvoirs communautaires, l'un est d'approuver les amendements aux statuts constitutifs, c'est là que l'on en est, non ?

THOMAS SCHNEIDER: Oui, vous pourriez avoir raison. Il faudrait que l'on se penche là-dessus. Mais pour l'équipe de direction en tout cas, il est clair – prenant en considération qu'il y a eu plusieurs gouvernements qui ont soumis des demandes de réexamen et sachant qu'à moins que l'on pense que la bonne gouvernance, la responsabilité et les mécanismes de remédiation ne sont pas des questions de politique publique ou d'intérêts publics – cela est donc une question de gouvernance très pertinente qui est également une question qui a une implication de politique publique.

Donc voilà notre avis et c'est ce que nous vous proposons.

(Session 2)

Mais j'ai une question. C'est sur les plus de 3 objections formelles. Il semblerait qu'il s'agit d'une quantité plutôt arbitraire, et je voudrais savoir quel est le fondement pour choisir cette quantité. Et puis s'il y a une pratique actuelle que l'on puisse utiliser plutôt que de savoir si c'est arbitraire où si l'on aurait un fondement plus rationnel pour ces quantités qui sont proposées. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Par rapport à votre dernière question, nous n'avons pas d'antécédent de tout ça. Alors tout ce que nous allons inclure sera arbitraire, puisque ce sera du nouveau.

Il y a donc deux mécanismes dont nous disposons.

D'une part, comment parvenir à un accord en ce qui concerne l'avis, et cela se fait par consensus. Nous devrions définir maintenant le fait que l'on parle de consensus au sens de la définition des statuts ou pas.

Il y a un autre point concernant les procédures. C'est le paragraphe 53 des principes opérationnels où l'on parle de la majorité simple. Le GAC peut modifier ces procédures opérationnelles sur la base d'une majorité simple.

Pour l’avis nous avons travaillé sur la base du consensus, et pour ce qui est des questions opérationnelles nous travaillons sur la base d’une majorité simple.

Voilà les deux points historiques.

Et cette idée d’un maximum de 3 objections, ce n’est peut-être pas parvenu à majorité simple car ce ne serait pas suffisamment solide pour cette nouvelle procédure.

Mais, comme cela a été dit, nous n’allons pas parler ici de consensus, puisque nous ne parlons pas d’avis. On ne peut pas bloquer la participation tout simplement parce qu’un pays n’est pas d’accord. Il s’agit d’une proposition. Nous pouvons modifier cela à 5 ou à 10. Mais 3 en fait, c’est le chiffre le plus petit qui nous semble être légitime, en ce sens que si un nombre significativement réduit de pays est en désaccord il ne faudrait pas le faire. Mais s’il s’agit d’un nombre encore plus réduit, nous devrions faire ce que dit la majorité.

Le fondement est basé sur 3, mais bien sûr nous pourrions parler de 5 ou de 7 pays, ou de ce que vous voudrez.

Comme nous l’avons dit, nous avons des règles pour l’avis, et des règles pour le déroulement de nos procédures opérationnelles.

(Session 2)

Voilà ce dont nous disposons historiquement ;

Nous allons clore la séance maintenant, nous avons déjà débordé de 5 minutes sur la séance du BGRI.

Je vous propose de continuer de travailler très rapidement parce que nous n'avons que 21 jours comme vous le savez et il y a des gens qui commencent leurs vacances, donc il faut voir comment nous pouvons travailler.

Si vous êtes d'accord, nous pouvons continuer après la séance du BGRI. Si vous êtes d'accord. Mais je ne veux pas non plus que nos collègues du conseil d'administration soient obligés de trop attendre.

Nous allons nous arrêter ici donc et je vais demander aux collègues du BGRI qui sont déjà arrivés, de se rapprocher de la table, et nous allons continuer notre débat après cette séance.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]